

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE POMPERTUZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : 10/12/2018
Affichage : 10/12/2018
Membres en exercice : 19
Membres présents : 11

Séance 17/12/2018

L'an deux mil dix-huit et le dix-sept décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

Etaient présents :

Abs	AUBERT Sophie	✓	HANCART Jean-Pierre	Abs	NARDONE Norbert
Abs	BLONDEY Luc	✓	JOIGNEAUX Christine	Abs	PAILLOUX Olivier
Abs	COSTES Guillaume	✓	LAMARQUE Maud	✓	PAULY Sandrine
Abs	DELAHAY Bernard	✓	LEGOURD Michel	Abs	PLANTE Florence
✓	DEODATO J-Paul	✓	MARES Marcel	✓	POCO Marie
✓	GLIZIERES Alain	✓	MERCIER M-Christine	Abs	ROUQUETTE Magali

Ont donné procuration : BLONDEY Luc à DEODATO J-Paul et PLANTE Florence à HANCART J-Pierre.
Monsieur MARES a été élu secrétaire de séance.

OBJET : GROUPE SCOLAIRE ALARME PPMS – DM N° 10

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Suite à l'exercice PPMS INTRUSION qui s'est déroulé le 16 octobre 2018 et au compte rendu des enseignants, il en ressort que l'alarme est audible mais que son niveau sonore est trop faible et que la protection des enfants ne serait pas suffisante en cas de force majeure. Il est donc nécessaire de rajouter 4 sirènes relais en complément de l'installation PPMS existante.

Vu le devis du prestataire qui a procédé à l'installation initiale dont le montant s'élève à la somme 1 474.70 € H.T

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis du 29 novembre 2018 référencé D 003031 et établi par SUD-OUEST INCENDIE.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** le devis présenté par SUD-OUEST INCENDIE d'un montant de 1 474.70 € H.T
- **autorise** Madame le Maire à passer les écritures comptables nécessaires à hauteur de 1 770 € T.T.C sur l'opération 062018 et à prélever le montant sur l'article DEPENSES IMPREVUES de la section d'investissement.

OBJET : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES – DEPASSEMENT DE CREDITS – DM N° 11

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une décision modificative sur le chapitre « CHARGES DE PERSONNEL » d'un montant de 8 800 €.

Le budget attribué au PERSONNEL NON TITULAIRE est en dépassement. Cette situation se caractérise par le remplacement des agents titulaires en maladie.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **autorise** Madame le Maire à passer les écritures comptables nécessaires à hauteur de 8 800 € sur le chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILIES et à prélever le montant sur l'article DEPENSES IMPREVUES de la section de fonctionnement.

OBJET : CONSTRUCTION DES LOCAUX ASSOCIATIFS – AVENANT LOT N° 10 [A.J.S] – DM N° 12

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu la délibération n° 29 du 11 juin 2018 autorisant Madame le Maire à signer les marchés de travaux concernant la construction des locaux associatifs et loges pour la salle polyvalente existante,

Considérant la décision politique de chauffer par géothermie l'ensemble des locaux,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aller plus loin dans cette approche en remplaçant :

- 1 – les convecteurs électriques des loges par des cassettes plafonniers raccordées sur la géothermie,
- 2 – les radiateurs prévus dans les salles Garoche et Pétanque par des ventilo-convecteurs raccordés sur la géothermie.

Il est donc important de prévoir un avenant sur le lot n° 10 – CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE-SANITAIRE de 7 334,39 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à :

- signer un avenant avec l'entreprise AJS titulaire du lot n° 10 d'un montant de 7 334,39 € H.T. Le montant du lot attribué à AJS après avenant sera de 124 480,25 € H.T suivant le document annexé à la délibération ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,
- passer les écritures comptables nécessaires à hauteur 8 802,00 € T.T.C. sur l'opération n° 052015 de la section d'investissement.

OBJET : PARENTHÈSE - CONVENTION

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Dans le cadre des accords passés entre la commune de POMPERTUZAT et l'association PARENTHÈSE, prestataire intervenant au sein du groupe scolaire pour les actions d'ALAE, Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer un avenant à la convention pour l'année 2019.

Il est à noter que le montant mensuel de la subvention versée à PARENTHÈSE est de 8 583,92 €, montant qui reste inchangé depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de renouveler la convention avec l'Association Parenthèse pour l'année 2019,
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 11.

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	POMPERTUZAT

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
--	-----	--------	----------	-----------

Abs	AUBERT	Sophie	4 rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	-----
Abs	BLONDEY	Luc	7 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	Procuration à DEODATO J-P.
Abs	COSTES	Guillaume	19 rue Jane Dieulafoy 31450 POMPERTUZAT	-----
Abs	DELAHAY	Bernard	8 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	-----
✓	DEODATO	J-Paul	5 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
✓	GALVANI	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	GLIZIERES	Alain	2 impasse Les Jardins du Canal 31450 POMPERTUZAT	
✓	HANCART	J-Pierre	16 rue les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
✓	JOIGNEAUX	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	LAMARQUE	Maud	5 impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	LEGOURD	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
✓	MARES	Marcel	1 rue Valette – Bat K – Appt 1211 31450 POMPERTUZAT	
✓	MERCIER	M-Christine	26 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	
Abs	NARDONE	Norbert	14 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	-----
Abs	PAILLOUX	Olivier	18 bis rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	-----
✓	PAULY	Sandrine	3 impasse Chabrou 31450 POMPERTUZAT	
Abs	PLANTE	Florence	23 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	Procuration à HANCART J-P.
✓	POCO	Marie	67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT	
Abs	ROUQUETTE	Magali	4 impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	-----